

Je dois dire aux sénateurs que toute la partie entre la gare Union et le lac a été gagnée sur l'eau, c'est du remblayage, et la Commission a donc beaucoup de pouvoir sur les terrains les plus chers au Canada, des terrains dont les titres de propriété ne sont pas clairs.

Il y a quelques années, j'ai aidé à rappeler des terres pour le parc Harbourfront. C'est donc en connaissance de cause que je parle de la question et de la Commission du havre de Toronto. En lisant ce projet de loi qui touche aux règles et règlements relatifs à l'aéroport—et l'aéroport des îles de Toronto se trouve dans la zone que j'ai mentionnée—j'ai constaté que ce que l'on avait dit à l'autre endroit prêtait à confusion. Le projet de loi est extrêmement technique et certaines de ses conséquences devraient être définies plus clairement. Je suis donc d'avis que le Sénat est l'endroit tout choisi pour étudier ce projet de loi qui pourrait influencer les gens de la zone en question beaucoup plus qu'il ne le semble au premier abord. A mon avis, ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité du Sénat.

Je dois dire que je ne sais pas exactement à quel comité le renvoyer. Les aéroports relèvent des transports et on pourrait logiquement le renvoyer au comité permanent des transports et des communications. D'autres, par contre, mieux renseignés que je le suis, pourraient conclure que le projet de loi est essentiellement de nature juridique. Donc, bien que je sois d'avis qu'il faut renvoyer ce projet de loi à un comité, je ne sais pas auquel. Naturellement, j'ai tout d'abord pensé que cela devait être le comité qui s'occupe des transports et des communications, mais plus je regardais ce projet de loi, plus je me rendais compte que cela pouvait aussi bien être le comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

Voilà en vérité tout ce que j'avais à dire sur la question. Je pense que le Sénat est l'endroit par excellence pour étudier plus à fond les répercussions de ce projet de loi.

**L'honorable Finlay MacDonald:** Honorables sénateurs . . .

**Son Honneur le Président suppléant:** Je dois informer les honorables sénateurs que si l'honorable sénateur MacDonald (Halifax) prend maintenant la parole, son discours aura pour effet de clôturer le débat sur la motion de deuxième lecture de ce projet de loi, en conformité des articles 28, 29 et 30 du Règlement.

**Le sénateur MacDonald:** Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Stollery de ses judicieuses remarques. J'essayais en fait de prévenir ses inquiétudes. En étudiant les témoignages présentés à l'autre endroit, je me disais que nous pourrions aborder la question des préoccupations d'ordre écologique, ou les questions de sécurité aérienne. Les oiseaux semblaient être le thème commun, avec la question de savoir si certains parcs seraient protégés et si les oiseaux seraient ou non en danger pour l'aviation. J'essayais donc d'anticiper sur les éventuelles préoccupations de l'honorable sénateur au sujet d'une question qui s'est posée en 1983 et qui semble avoir suscité énormément d'intérêt auprès de toutes les parties, notamment la ville de Toronto, les commissaires du port, le gouvernement fédéral, etc.

Puisqu'il est manifestement prévu de renvoyer la question à un comité, je pensais que ce serait automatiquement renvoyé au comité permanent des transports et des communications. J'ai adressé aujourd'hui une lettre au président de ce comité

[Le sénateur Stollery.]

pour lui demander une référence sur la Loi sur la marine marchande du Canada à propos de ce comité. La question commence maintenant à nous préoccuper. J'aurais tendance à suggérer que la question soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications si cela convient à l'honorable sénateur.

**Le sénateur Stollery:** Honorables sénateurs, j'aimerais qu'il soit noté que je me suis renseigné auprès de l'autre endroit, mais que je ne sais pas à quel comité la question a été renvoyée là-bas. Je préfère laisser aux experts de notre assemblée le soin de décider si la question est incluse dans le mandat du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles auquel doivent être renvoyées, aux termes de l'article 67(1)(j)(iv) «toutes affaires essentiellement juridiques». Ma première réaction a été de la renvoyer au comité des transports et des communications. Je n'ai aucune objection à ce que ce soit l'un ou l'autre comité.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois).

#### RENOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur MacDonald (Halifax), le projet de loi est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)

● (1550)

#### L'HONORABLE RICHARD B. HATFIELD

QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION AU POSTE DE PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—FIN DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Simard, attirant l'attention du Sénat sur le quinzième anniversaire de l'accession de l'honorable Richard B. Hatfield aux fonctions de premier ministre du Nouveau-Brunswick.—(L'honorable sénateur McElman).

**L'honorable Charles McElman:** Honorables sénateurs, j'ai ajourné ce débat hier surtout parce que c'est l'honorable sénateur Simard qui l'a parrainé et que je voulais lui laisser le mot de la fin. Mais avant de lui remettre la parole, je voudrais ajouter quelques mots encore.

En 1970, les électeurs du Nouveau-Brunswick ont fait confiance à l'honorable Richard Bennett Hatfield et une majorité de députés conservateurs à l'assemblée législative de cette province. Ils lui réitéraient cette confiance en 1974, en 1978 et en 1982. Le premier ministre Hatfield vient de battre maintenant un record de longévité puisqu'il a franchi, en 1986, le cap des 15 ans à la fonction de premier ministre. C'est un record enviable. Pas un seul premier ministre n'a résisté à plus de deux élections dans notre province et aucun autre, des deux partis en lice, n'est demeuré en poste aussi longtemps que lui.

Honorables sénateurs, personne n'était mieux placé que l'honorable sénateur Simard, un collègue et partisan de longue date du premier ministre Hatfield, pour attirer l'attention du Sénat sur son quinzième anniversaire comme premier ministre.

Au cours de ces années, lui et son parti ont mis en œuvre de nombreuses mesures qui ont obtenu l'approbation et l'appui de